

ANALYSE : DECISION PORTANT NOMINATION D'UN
CONSEILLER SPECIAL DU MAIRE.

LE MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BISCUITERIE.

Vu la Constitution ;

Vu la loi 83-48 du 18 Février 1983, modifiée portant réorganisation administrative de la région du Cap-Vert ;

Vu la loi 96-06 du 22 Mars 1996 portant code des collectivités locales ;

Vu la loi 96-06 fixant l'organisation administrative et financière de la Commune d'Arrondissement et ses rapports avec la Ville ;

Vu le décret N° 66-510 du 04 Juillet 1966, portant régime financier des Collectivités Locales ;

Vu le décret N° 83-1128 du 29 Octobre 1983, modifiée portant création des Communes dans la région du Cap-Vert ;

Vu le décret 96-745 du 30 Août 1996 portant création des Communes d'Arrondissement dans les Villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque.

DECIDE

ARTICLE PREMIER : Monsieur Abdoulaye DIENG, né le 27/02/1968 à Dakar, est nommé Conseiller Spécial du Maire.

ARTICLE 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS /

- MCAB
- SMCAB
- Sous-préfet
- Intéressé
- Archives
- Chrono

Dakar, le 24 Septembre 2002

LE MAIRE

LAMINE DTA

